**HAUT-RHIN** 

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRETE DU MAIRE N° 400/2020

## Relatif à la circulation et au stationnement Rue Clemenceau à WINTZENHEIM

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de rénovation du mur d'enceinte du parking à proximité du pôle médical Simone Weil, rue Clemenceau à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

## ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du jeudi 17 septembre 2020 au vendredi 2 octobre 2020 de la façon suivante:

Stationnement interdit sur les 2 places de parking côté Sud-Est.

<u>ARTICLE 2</u>: Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM;
- CLB RN 83 Rue du Tiefenbach 68920 WINTZENHEIM;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 15 septembre 2020

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité